

LE RÈGLEMENT ET LE RISQUE NON ANTICIPÉ

PARC DE SCEAUX, SAMEDI 8 FÉVRIER 2014

CAS RÉEL

Le 8 samedi 8 février en fin d'après-midi, vers 17h30, le Parc fermant à 18h, orage soudain avec vent fort sur le Parc de Sceaux (92). Un grand nombre de promeneurs dans ce parc très étendu.

Il y a des portes, très éloignées les unes des autres.

A 17h40 l'orage éclate avec une soudaineté qui surprend tout le monde. Les gens se précipitent vers les portes pour aller à l'abri chez eux ou dans leurs voitures.

Constat qui stupéfie : les portes ont été fermées, sauf la porte principale, à 300 ou 500 mètres, ou plus.

Explication donnée par les gardiens, à l'abri dans leur guérite près de la sortie principale : "nous venons d'avoir alerte météo, la règle c'est de mettre le parc en sécurité, on ferme. Vous avez dû entendre les gardiens qui passent avec sifflet. [non, nous n'avons rien entendu]. Si vous n'êtes pas content, voyez le Conseil Général".

Sans doute la vision est-elle :

Quand on annonce une tempête, en principe 24 h à l'avance, le parc est fermé pour éviter que des gens viennent se faire blesser ou tuer par des chutes d'arbres.

Mais ici, changement de situation :

L'alerte ne vient pas 24 h à l'avance, mais alors que les gens sont déjà dedans !

Réflexe : on ferme tout, c'est la procédure de mise en sécurité.

Réflexion : personne n'aura l'idée de rentrer dans le Parc par ce temps très menaçant. Et, à 20 mn de la fermeture programmée, il est évident que le flux entrant est quasi nul. Le problème n'est pas d'empêcher les gens de rentrer. Il est de surtout ne pas les empêcher de sortir !

Mais non, c'est le règlement : je ferme donc je suis (et comme les gardiens disposent désormais d'une fermeture électrique à distance, la « mise en INsécurité » est rapide).

Le règlement prescrit une procédure pour situation classique.

Il ne faut surtout pas réfléchir, il faut appliquer les procédures même si la situation est inverse de celle anticipée.

Par sécurité, on bloque les issues de secours. On va laisser la foule le plus longtemps possible exposée aux chutes d'arbres.

Et on ne dispose d'aucune formation pour songer à faire autre chose.

Questions :

Vous êtes la direction du Parc, le Conseil Général : quel retour d'expérience engagez-vous ?

Comment vous y prenez-vous pour compléter ce témoignage très partiel, vérifier, et engager une démarche de questionnement et de perfectionnement ?

Car ce n'est pas une affaire de gardien (attention à la recherche de fusible !), c'est une affaire de préparation aux situations non anticipées. S'il y avait attaque terroriste à l'intérieur du Parc, on fermerait aussi toutes les issues de secours ?

Vous allez certainement recevoir la réplique que si on applique à la lettre le règlement, même si les conséquences sont désastreuses, vous ne risquerez rien du côté de la Justice. Comment répondez-vous à cet argument sans cesse mis en avant ?

Exercice de simulation

Sous la tempête de grêle, les bourrasques et les éclairs, une famille avec enfants arrive à toute hâte à la grille par où ils sont rentrés pour regagner leur voiture sur le petit parking juste derrière la grille.

Incroyable, la grille est fermée. Ils ne comprennent pas, le Parc doit fermer à 18h et il est 17h40. S'ils ne connaissent pas le Parc, dans le torrent de grêle, ils ne savent plus que faire.

Heureusement ils connaissent bien le Parc, ils savent que la grille principale, à 500 mètres de là, reste en principe ouverte plus longtemps. Ils s'y dirigent. Sur le chemin, l'un des gros arbres chute, deux enfants sont tués.

Ils vont chercher du secours. Quand ils arrivent à la porte principale, le gardien leur dit qu'il n'a fait qu'appliquer le règlement : il ne faut pas rester dans le Parc quand il y a alerte météo. Ils auraient dû entendre les sifflets. Mais personne n'a entendu les sifflets.

Quoi qu'il en soit, s'ils ne sont pas contents qu'ils se plaignent au Conseil Général.

Et d'abord, quelle idée de se promener dans le Parc le jour d'une alerte météo imprévisible !

PL, le 9 02 2014

www.patricklagadec.net